

Medex paie les **frais médicaux** consécutifs à votre **accident du travail ou maladie professionnelle** dans la mesure où ils sont nécessaires. Dans certains cas, Medex paie aussi les frais de **déplacement** liés à ces soins conformément à [l'arrêté royal du 24/01/1969](#).

✓ Medex rembourse les frais de déplacement pour :

- une **consultation** chez votre médecin, spécialiste, kinésithérapeute, psychologue ; un **traitement** ; une **hospitalisation** ou une **intervention chirurgicale** ;
- aller vers le lieu d'achat, de réparation ou de remplacement de **prothèses** et d'**appareils orthopédiques**.

✗ Medex ne rembourse pas les frais de déplacement :

- Vers une consultation, un traitement, une hospitalisation, ... qui ont été refusés par Medex ;
- Vers le centre médical de Medex, à la mutuelle, au tribunal, chez l'assureur ;
- Pour des membres de votre famille ou d'autres personnes ;
- Pour un trajet en voiture inférieur à 5 km aller-retour.

Comment introduire vos frais de déplacement ?

1. **Complétez le formulaire ;**
2. **Vérifiez quels documents** vous devez **joindre** ;
3. **Envoyez** ce formulaire complété dans la mesure du possible **en même temps que vos frais médicaux** de préférence par e-mail (medex_fraismedicaux@health.fgov.be) ou par courrier postal via l'adresse ci-dessous.

- i** – Si vous ne pouvez pas introduire vos frais de déplacement en même temps que vos frais médicaux (par exemple, parce que votre prestataire de soins envoie directement la facture à Medex), Medex paiera les frais de déplacement une fois que le document relatif aux frais de déplacement aura été reçu et que les frais correspondants auront été approuvés.
- Envoyez **régulièrement** vos frais de déplacement, n'attendez pas la fin de votre traitement. La limite légale est de 3 ans pour les introduire.

Medex – Frais médicaux (Centre Administratif Jardin Botanique - Finance Tower)
 Boulevard du Jardin Botanique 50 bte 201, 1000 Bruxelles
 Adresse e-mail : medex_fraismedicaux@health.fgov.be

Plus d'informations : www.medex.belgium.be
 Service Center Santé : 02/ 524 97 97 (de 8h00 à 13h00)

Quels documents devez-vous introduire pour être en ordre ?

	Facture détaillée, reçu ou titre de transport (une copie suffit)			
	Motivation médicale de votre médecin			
	Formulaire "Frais de déplacement"			
MOYEN DE TRANSPORT				
Transport en commun	X		X	Medex paie ces frais au tarif réel sur base du titre de transport.
Taxi	X		X	Medex paie ces frais au tarif réel sur base d'un reçu.
Transport médicalisé	X	(X)		Pour un déplacement le jour de l'accident, Medex paie au tarif réel sur base de la facture. (X) Pour un déplacement après le jour de l'accident ou pour une maladie professionnelle , remettez une attestation de votre médecin qui motive la nécessité d'utiliser ce moyen de transport.
Voiture		(X)	X	Remboursement des déplacements de minimum 5 km aller/retour sur base d'un tarif kilométrique mis à jour chaque 1er janvier. Veillez calculer la distance sur la base du trajet le plus court entre le point de départ et la destination finale. (X) Pour un déplacement de plus de 100 km aller/retour, remettez une attestation de votre médecin qui motive la nécessité de cette distance.

i Consultez le tarif en vigueur sur notre site web : www.medex.belgium.be

Ces données seront enregistrées par le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement et traitées dans le respect des obligations légales (Règlement Général sur la Protection des Données 'RGPD' et Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel), dans le cadre de la gestion de votre accident du travail ou maladie professionnelle. Si vous désirez consulter ou faire exercer d'autres droits sur vos données, vous pouvez vous adresser au Délégué à la Protection des Données du SPF : DPO.medex@health.fgov.be. Plus d'informations : <https://www.health.belgium.be/fr/protection-des-donnees-personnelles>.

1. Complétez les informations ci-dessous, en majuscules

N° de Registre national

Nom

Prénom

Date accident du travail / maladie professionnelle / / 20

2. Complétez le tableau ci-dessous.

Date	Nom du prestataire de soins	Moyen de transport (train, bus, voiture, ...)	Adresse complète de départ	Adresse complète de destination	Cachet du prestataire de soins ¹	Nombre de km aller-retour (si voiture)
<input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / 20 <input type="text"/> <input type="text"/>						
<input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / 20 <input type="text"/> <input type="text"/>						
<input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / 20 <input type="text"/> <input type="text"/>						
<input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / 20 <input type="text"/> <input type="text"/>						
<input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / 20 <input type="text"/> <input type="text"/>						
<input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / 20 <input type="text"/> <input type="text"/>						
<input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / 20 <input type="text"/> <input type="text"/>						
<input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / 20 <input type="text"/> <input type="text"/>						
<input type="text"/> <input type="text"/> / <input type="text"/> <input type="text"/> / 20 <input type="text"/> <input type="text"/>						
Total (km) :						

¹ Le cachet du prestataire de soins est seulement nécessaire si aucune facture/prescription n'a été rendue à Medex.